

Document:-
A/CN.4/142

Ordre du jour provisoire

sujet:
<plusiers des sujets>

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-
1962, vol. I

*Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International
(<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté par la Commission pour sa quatorzième session comprenait les points suivants :

1. Droit des traités
2. Travaux futurs dans le domaine de la codification et du développement progressif du droit international [résolution 1686 (XVI) de l'Assemblée générale]
3. Question des missions spéciales [résolution 1687 (XVI) de l'Assemblée générale]
4. Coopération avec d'autres organismes
5. Date et lieu de la quinzième session
6. Questions diverses.

Au cours de la session, la Commission a tenu quarante-cinq séances. Elle a examiné tous les points de l'ordre du jour sauf le point 3 (Question des missions spéciales).

A sa douzième session en 1960, la Commission avait, en application de la résolution 1453 (XIV) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1959, invité le Secrétariat¹ à entreprendre une étude sur le régime juridique des eaux historiques, et à élargir le cadre de l'étude préliminaire indiquée au paragraphe 8 du mémoire sur les baies historiques élaboré par le Secrétariat à l'intention de la première Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer². Cette étude (A/CN.4/143) a été soumise à la présente session, mais, comme la question ne figurait pas à l'ordre du jour, la Commission ne l'a pas examinée.

¹ *Annuaire de la Commission du droit international, 1960* (publication des Nations Unies, n° de vente : 60.V.1), vol. II, p. 174.

² *Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, documents officiels*, vol. I (publication des Nations Unies, n° de vente : 58.V.4, Vol.I), document A/CONF.13/1.